Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Novembre 1888 No. 7.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

JEUX D'ENFANTS.

O mon tout petit fils, ô mon tout petit Nous:
Chose faite de moi, d'Elle! chose bénie!
Chose que l'on voudrait regarder à genoux,
Silencieusement, dans l'extase infinie.

O mon tout petit fils, je vous vois là, ce soir,
Philosophiquement sucer un pouce rose,
Et cherchant à saisir, sur un grand mur tout noir,
Un tout blanc rayonnet de soleil qui se pose.

Oh! le beau rayonnet! Et vos doigts ingénus
Avec un mouvement si drôle, ô Dieu, si drôle!
Tapent le grand mur noir par petits coups menus
Pour prendre le rayon merveilleux qui le frôle.

Chimères! beaux rayons! l'on ne vous saisit point!
Et vous alors, mon fils, navré, rempli d'alarmes,
Voyant qu'on ne peut prendre un rayon dans le poing,
Vous plissez votre bouche et vous fondez en larmes!

O mon tout petit fils, ne pleurez pas ainsi!
Oh! non! je pleurerais comme vous, moi, poète!
Moi qui passe mes jours à vouloir prendre aussi
Les rayons de soleil qui traversent ma tête!

JEAN RAMEAU.

PENSÉES.

—On a beau faire, rajeunir n'est qu'une façon de vieillir.—PAILLERON.

—La libéralité consiste moins à donner qu'à donner à propos.—LA BRUYÈRE.

—Il y a un jour favorable pour les hommes comme pour les tableaux.—THÉOPHRASTE.

—Aidons-nous mutuellement, la charge des malheurs nous en sera plus légère.—FLORIAN.

—Les biens d'un homme ne sont pas dans ses coffres, mais dans l'usage qu'il en tire—J.-J. ROUSSEAU.

—La pire des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages; et parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur.—MARMONTEL.

—Poursuivant l'amour toute notre vie, nous nous ne l'obtenons jamais que d'une manière imparfaite, qui fait saigner notre cœur.—LACORDAIRE.

EFFICACITÉ DE LA RESISTANCE CATHOLIQUE.

Les vœux des Synodes et des Congrès catholiques ne transformeront pas tout d'un coup les milieux diplomatiques, dominés encore par les agents de la Franc-Maçonnerie; mais il est hors de doute que devant ces manifestations continues, générales, énergiques, les gouvernements, en vertu même des principes modernes qui les dirigent, devront s'incliner. Le centre allemand en est un témoignage saisissant. Les catholiques avaient vu se lever contre eux la plus formidable puissance: M. de Bismark, et derrière lui la majorité écrasante de l'empire germanique composé de juifs, d'athées, de socialistes et de protestants, tous ennemis implacables de la Papauté. Les catholiques disséminés dans ce vaste empire se comptent et se serrent; le centre est constitué. Unis par la même foi et les mêmes espérances, les députés catholiques vont au combat; la lutte est des plus vives; mais les caractères sont virilement trempés, on souffre, on persévère. On reste uni, on attaque. Les adversaires, qui ne s'attendaient pas à cette résistance, se divisent; le Culturkampf recule et l'Eglise romaine trouve, au foyer même du protestantisme, dans la patrie de Luther, plus de liberté qu'à Paris et à Rome. Ce que les Allemands ont pu dans un pays hérétique, des Français ne le pourraient-ils pas dans leur patrie catrholique? Belges, Français, Allemands, Autrichiens, Italiens, Portugais, Espagnols, Américains et autres peuples catholiques, unis pour faire prévaloir les droits du Saint-Siège, ne peuvent que triompher dans leur noble dessein. Les adversaires eux-mêmes affranchis de tout préjugé l'avouent.

C'est un vieux protestant qui écrivait naguère ces lignes: "La possession d'un presbytère protestant et celle du trône royal de Prusse sont garantis par les mêmes principes de droit sur lesquels repose le patrimoine de Saint-Pierre."

La volonté des peuples dont le gouvernement piémontais a fait un abus si déloyal se retourne contre lui; c'est la volonté des peuples, d'accord ici avec la volonté de DIEU, qui exige que Rome soit arrachée à ses spoliateurs, pour être rendue à son légitime Souverain.

F. CLAUZEL, S. J.

LE MARCHAND DE SAGESSE

Dans une ville qui servait de résidence à un grand roi, se tenait, dit-on, une foire très importante. Le fils du roi s'en alla avec ses compagnons visiter les étalages, pour voir s'il ne trouverait pas quelques articles à son goût. Comme il traversait le champ de foire, il aperçut une boutique merveilleuse ornée, décorée de draps d'or et de soie; et cependant elle ne contenait rien. Très étonné, il entra.

A l'intérieur se trouvait seulement un vieillard, assis sur une chaire élevée et tenant à la main un livre, dans lequel il lisait. Le jeune prince lui demanda ce que cela signifiait. Il répondit que cette boutique était celle où se vendaient les marchandises les plus rares et les plus précieuses de toute la foire, surtout pour les hommes appelés à diriger les autres.

"Si vous en voulez, ajouta-t-il, je vous en vendrai pour cent livres et plus.

—Quelles sont donc ces marchandises mystérieuses? fit le prince.

—Ce sont la sagesse et la prudence."

Le jeune homme lui offrit alors cent livres, et le vieillard écrivit sur une petite cédule ces simples mots: "Dans toutes vos actions, considérez, avant de les faire, à quel résultat elles peuvent vous conduire." Puis, il lui dit, en lui remettant cette maxime, que, s'il la gardait toujours sous ses yeux, elle lui serait plus avantageuse que la possession d'un royaume.

Bientôt le roi vint à mourir, et son fils lui succéda. Le nouveau monarque fit reproduire le contenu de la cédule tout autour de lui, sur les tables, sur les nappes, sur les serviettes, sur tous les objets à son usage.

Or, il arriva que ses barons ourdirent une conspiration contre lui, et firent un pacte avec son barbier pour que cet homme le tuât. Le barbier voulut tenir sa promesse. Mais, au moment où il rasait le prince et se disposait à lui couper la gorge, les mots inscrits sur la serviette frappèrent ses yeux: il s'arrêta, frémit, et fut saisi d'un tremblement extraordinaire.

Cela parut suspect au roi, qui le fit emprisonner et soumettre à la question. Contraint de dire la vérité, il dénonça ses complices, qui furent arrêtés à leur tour, et, grâce à cette révélation, il échappa lui-même à la mort.

La prédiction du vieux marchand de sagesse s'était réalisée.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. LYNCH au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'industrie laitière dans la Grande Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. LYNCH en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

PREMIÈRE LETTRE.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE.—SON AVENIR AU CANADA.

L'auteur commence à adresser aujourd'hui une série de lettres au public canadien qui s'occupe d'industrie laitière, comme premier résultat d'une visite d'études de quatre mois, qu'il a faite en Europe en Canadien, et au point de vue des intérêts canadiens de cette industrie; cette lettre est la première de la série L'auteur a quelque droit de demander au public de lire ces lettres; et il a de bonnes raisons de s'attendre à ce qu'elles soient lues; ce droit vient de ce que ces lettres ont coûté à l'auteur; et ces raisons existent par le fait qu'elles ont été préparées et écrites dans l'intérêt de ceux mêmes à qui elles sont adressées.

L'occasion de les lire sera offerte à chacun d'eux, nous en avons l'assurance dans l'attitude de la presse à ce sujet. L'intérêt intelligent pris par les directeurs de nos journaux canadiens dans toutes les questions ayant trit à

L'AMÉLIORATION DE NOTRE INDUSTRIE LAITIÈRE,

laisse peu à désirer. D'expérience personnelle, l'auteur sait qu'il n'y aura pas de la faute de nos journalistes si ses humbles travaux n'ont pas tout l'effet possible dans ce sens.

En justice pour moi-même et pour le sujet que j'ai entrepris de traiter, je dois dire, de suite, que le travail fait n'était pas l'objet immédiate de mon voyage. A la vérité, il ne manquait pas d'indications de la nécessité et de la grande importance de pareil travail pour nos intérêts agricoles; si, d'un côté, il ne semblait pas que la tâche dût être abordée par un particulier laissé à ses ressources, d'un autre côté il ne paraissait exister nulle part le sentiment que cette tâche échût de droit à la responsabilité de quelqu'un. Mais, j'entrepris tout simplement mon voyage pour me rendre à l'invitation de lire une conférence devant la *British Dairy Farmer's Association*, à sa réunion annuelle, avec l'intention accessoire de recueillir, pendant ce voyage, assez de renseignements pour justifier une telle dépense de temps et d'argent, dépense qui ne m'aurait pas été permise autrement. Mais les circonstances m'ont amené à faire bien plus que je ne m'étais proposé; le champ s'ouvrit devant moi, sans que je le voulusse, comme suite naturelle à, déjà, quelques années d'études.

Sur la seule annonce de cette visite, je reçus de plusieurs sources, et spontanément, des indications que mon voyage pouvait et devait servir des besoins pressants de notre situation. Des membres du Parlement, et d'autres hommes en vue, plus ou moins enthousiastes pour ce qui touche à notre progrès, me firent même des suggestions définies au sujet de ce que je devais faire. Quelques extraits d'une lettre, reçue le premier mai dernier de M. E. A. Bernard, alors directeur de l'Agriculture de la province de Québec, feront voir.

CE QUE L'ON ATTENDAIT DE MA VISITE.

M. Barnard m'écrivait ceci:

"Je suis enchanté d'apprendre que vous allez en Angleterre accomplir une mission aussi flatteuse. J'espère bien que vous donnerez là le temps nécessaire à l'étude sérieuse des questions laitières. Ce qu'il nous faut surtout pour le marché Anglais, dans mon opinion, c'est:

"1o. Une organisation chargée de faire, pour le commerce de beurre et de fromage, un travail analogue à celui dont l'Agence Canadienne d'Immigration à Liverpool est chargé pour le commerce du bétail; 2o. Un système d'empaquetage et d'expédition, qui nous permette d'offrir du beurre réellement frais à la consommation anglaise. J'ai étudié cette question depuis un certain temps, et j'en suis venu à la conclusion qu'il est possible d'expédier du beurre frais en quarterons, étampés avec goût, mis dans des paquets d'une livre, de papier spécial, réunis à la quantité de 12 à 24 livres, dans des boîtes plus grandes qui seraient elles-mêmes placées dans de fortes caisses d'emballage;—le tout arrangé de façon à être assez à l'abri des changements de température, pour arriver chez le détailleur dans le meilleur état. Si nous pouvons réaliser ce point, et s'il peut être trouvé là-bas des agents honnêtes et actifs pour veiller aux expéditions, nous aurons

FAIT BEAUCOUP POUR NOTRE PAYS.

"Je suis prêt à vous aider de toutes mes forces dans l'étude de ces questions. Avec l'ère nouvelle et promise de steamers rapides, et de concurrence entre les lignes transatlantiques, avec la proximité des points d'embarquement, avec les réfrigérants, avec du soin dans la fabrication et l'emballage, notre beurre devrait atteindre le consommateur anglais en aussi bon état que le beurre de Normandie. Le voyage sera plus long sans doute, mais les réfrigérants et un emballage assurant l'exclusion de l'air, depuis le moment où le beurre est fabriqué jusqu'au moment où il sera mis sur la table du consommateur, rendent le succès possible, pour nous comme il l'est pour les gens de la Normandie: il suffit de nous organiser et de faire ce qui est nécessaire."

"A tout prix, étudiez ce point à fond. Je voudrais que le gouvernement d'Ottawa vous aidât. Si vous voyez M. Lowe ou l'hon. M. Carling à ce sujet, je n'ai aucun doute qu'ils vous prêteront leurs concours entier et vous mettront en mesure d'obtenir, dans votre voyage,

LES INFORMATIONS DONT NOUS AVONS SI GRAND BESOIN.

"Un voyage à Copenhague et une visite à l'école de laiterie de Mme Hanna Neilsen serait très à propos.

"Je vous souhaite le succès, et surtout les avantages nécessaires pour l'accomplissement du but que vous devez poursuivre dans ce voyage important."

M. Barnard, qui m'écrivait ces lignes, est avantageusement connu, et dans la province de Québec, son champ de travail officiel, et dans les autres provinces qu'il a souvent visitées. L'espace me manque pour ajouter à cette lettre des commentaires de jour-

(Suite sur la quatrième page.)

Le Manitoba.

Jeudi, 29 Novembre 1888.

JOUR D'ACTIONS DE GRACE.

Plusieurs évêques du monde catholique ont adressé récemment à N. T. S. P. le Pape Léon XIII une supplique demandant que tous les fils de l'Eglise qui, en cette année dont le cours s'achève, ont célébré unanimement et par tous les pays, avec une si grande ardeur d'affection et de piété, le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté se reunissent de nouveau dans une commune action de grâces envers le Sacré Cœur de Jésus, afin d'attirer sur tous les abondantes effusions de la miséricorde divine.

Sur le rapport du soussigné, secrétaire de la congrégation des saints Rites, Sa Sainteté ayant obtempéré à ses supplications et à ses vœux, qui témoignent excellemment d'une insigne piété envers Dieu et d'un filial dévouement envers le vicaire de Jésus Christ sur la terre, a daigné déclarer qu'elle approuvait hautement et recommandait: que, afin d'honorer le divin Cœur, le dernier jour du prochain mois de décembre, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, collégiales, paroissiales et les autres où, du consentement des révérendissimes Ordinaires, on voudra le faire, le très saint Sacrément demeure exposé pendant un certain espace de temps à l'adoration publique des fidèles: que, dans ces mêmes églises, on récite cinq dizaines du Rosaire de la bien-heureuse Vierge Marie, et qu'après le chant de l'hymne ambroisienne et du *Tantum ergo*, les oraisons *Deus cujus misericordiæ*, *Concedo nos*, et les collectes pour le Pape et l'Eglise, la bénédiction du saint Sacrement soit donnée au peuple.

A tous les fidèles qui, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, assisteront pieusement à cet exercice public et prieront avec foi et confiance le très doux Cœur de Jésus en action de grâces, comme il vient d'être dit, et pour la tranquilité et la paix de notre sainte mère l'Eglise et du Siège apostolique, ainsi que pour la conversion des pécheurs, le très Saint-Père accorde bienveillamment une indulgence plénière dans la forme accoutumée de l'Eglise, applicable aussi aux âmes du purgatoire.

Quant à la demande présentée en même temps par les mêmes évêques à l'effet d'élever, dans toute l'Eglise, la fête annuelle du Sacré-Cœur de Jésus au rite double de première classe, Sa Sainteté s'est réservé l'affaire.

En la solennité de la Toussaint, le 1er novembre 1888.

A. Cardinal Bianchi,
préfet de la sacrée congrégation des Rites,
Laurent Salvati,
secrétaire de la S. C. des R

UN PREMIER MOT.

Lors de l'avénement du ministère Greenway au pouvoir, l'hon. M. Jones formula une série d'accusations contre les membres du cabinet Norquay; mais le nouveau trésorier sembla s'acharner davantage à son prédécesseur, M. LaRivière, qui avait simplement le tort d'avoir occupé la position la plus responsable dans l'administration qui venait de se retirer. Tout le fardeau des prétendues irrégularités tombait naturellement sur lui. Le discours que fit alors M. Jones, ne manqua pas de créer une certaine sensation,—c'était calculé. Mais le plus odieux est ce que firent les ministres lorsque MM. Norquay et LaRivière demandèrent la nomination d'une commission royale pour faire une enquête sur toutes ces accusations: ils ont tout simplement laissé adopter une résolution à cet effet, mais la commission n'a jamais été nommée.

C'était assurément une injustice criante envers ceux qui étaient ainsi accusés; mais le gouvernement ne pouvant pas prouver ses avancés crut plus prudent de ne pas aller plus loin. Au reste, comme diplomatie, c'était peut-être plus sage. Quelle injustice d'essayer ainsi à ternir la réputation d'hommes qui avaient droit au respect de tous et spécialement au respect de ceux surtout qui, après à peine six mois d'administration, sont à leur tour mis en accusation par leurs propres amis!

Nous ne reviendrions pas sur ces faits, si un individu qui croit s'élever en méprisant ses compatriotes, n'avait pas, durant l'absence de M. LaRivière, essayé de relever ces accusations de M. Jones, dans une petite feuille de Winnipeg.

Voyons maintenant ce qu'il y a de plus grave en apparence dans toutes ces accusations:

L'on accuse M. LaRivière d'avoir favorisé notre établissement en nous donnant une part des impressions publiques, pendant qu'on le prétend propriétaire de notre imprimerie. Or, voici les faits, quoiqu'en disent ces messieurs: l'imprimerie de notre journal n'est pas la propriété de M. LaRivière, pas plus que l'immeuble dans lequel nous sommes installés. Notre journal même, quoique sous sa direction en ce qui regarde la politique, n'est pas sa propriété. Et quand cela serait! Nous voudrions savoir quel crime il y aurait?

Les impressions publiques ont toujours été données par soumissions et c'est toujours la plus basse qui a été acceptée. Il y avait cependant cette différence autrefois: que les impressions françaises étaient faites dans une imprimerie française, tandis qu'aujourd'hui c'est le *Free Press*, de Winnipeg, qui en a le contrat.

Il est faux de dire que nous ayions fait des impressions pour un chiffre aussi considérable que celui mentionné dans la petite feuille. Nous n'avons été contrat avec le gouvernement que pendant quatre ans, et si, durant cette époque, nous avons fait pour une douzaine de mille piastres d'impressions par année, il ne faut pas oublier que durant ce même temps nous avons aussi, chaque année, payé au-delà de $8,000.00 de salaire aux employés de notre établissement. Et si l'on ajoute à cette somme le prix des ouvrages de relieure, du papier, de l'encre, ainsi que les dépenses de loyer, de taxes, de chauffage, d'éclairage, etc., etc., l'on verra que les employés de l'établissement et leurs fournisseurs ont eu un plus fort bénéfice que les promoteurs d'une entreprise qui a toujours été plus philanthropique que rémunératrice.

LA QUESTION DU CHEMIN DE FER DEVANT LA COUR SUPREME.

La cause célèbre, résultant des difficultés survenues entre les autorités provinciales et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au sujet de la tentative de traverser la voie de cette compagnie, en construisant l'embranchement du Portage, vient d'être plaidée à Ottawa par les avocats les plus éminents, représentant les parties intéressées.

Voici un résumé de quelques-unes des remarques de l'hon. M. Clarke, dans sa défense des prétentions de la Compagnie du Pacifique:

"La question des relations entre les différentes voies ferrées est d'importance primordiale et rend nécessaire l'intervention de l'autorité fédérale qui doit faire des réglements à ce sujet. La prétention de M. Mowat à ce contraire, est opposée à l'esprit de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il ne s'agit pas ici de discuter les résultats de la législation féderale; cela est du domaine de la politique. Il y a de forts arguments des deux côtés, mais dans son opinion, celles du Pacifique l'emportent. Les prétentions du Pacifique sont basés sur la commodité, la simplicité et l'efficacité résultant de la centralisation de l'autorité sur les chemins de fer. M. Martin n'a pas agi conformément à la loi en construisant le chemin de fer du Portage avant d'obtenir le consentement du Parlement fédéral. Ce parlement a en vue la centralisation en fait de voies ferrées et en cela il agit suivant l'esprit de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord."

Voilà l'opinion d'un homme marquant dont les connaissances en droit constitutionel ne peuvent être contestées. Quelle leçon pour notre petit procureur-général qui a voulu se faire justice en employant la force brutale!

Le jugement de la cour n'est pas encore rendu; mais fut-il favorable aux prétentions de notre gouvernement provincial, il n'en restera pas moins avéré que cette question devait être décidée par un tribunal compétent, avant toute tentative de s'arroger un droit sur lequel des hommes de la valeur de MM. Blake et Mowat, McCarthy et Robinson, ne sont pas d'accord.

La décision de la cour ne sera connue que le 14 décembre prochain.

UN DETRACTEUR.

Il y a quelque temps, M. Gilbert McMicken donnait une lecture devant la société historique de Winnipeg, et naturellement, comme bien d'autres, il a fait une attaque contre les Métis français, et, de fait contre toute notre population, à propos de l'invasion des féniens en 1871. Fort maladroitement, le lectureur avait glissé dans sa narration fantaisiste le nom de Mgr Taché et des révérends Messieurs Ritchot et G. Dugast donnant assez à entendre qu'il ne croyait pas beaucoup à la loyauté du clergé catholique. Mgr l'Archevêque s'est chargé lui-même de faire bonne justice des dires de l'ancien commissaire de police, et par une lettre publique publiée dans le *Free Press* du 22 courant, M. McMicken a été mis à sa place. Documents officiels en mains, il a été convaincu d'avoir faussé l'histoire non-seulement dans l'ensemble de sa narration, mais encore dans tous ses détails.

La population Métisse a, comme toujours, trouvé dans Monseigneur l'Archevêque un ami sincère prêt à venger son honneur comme à défendre ses droits.

M. McMicken a annoncé qu'il allait répliquer, s'il le fait, il est assez probable qu'il recevra une nouvelle volée de bois verts.

LE DEPARTEMENT DES TERRES.

Par une dépêche reçue d'Ottawa, l'on apprend qu'il y a beaucoup de négligence de la part de certains colons établis sur les terres de Batoche, Prince-Albert, Carlton, Lac-des-Canards, Sainte-Catherine, les fourches de la Saskatchewan et la branche sud de cette rivière, ainsi que dans plusieurs autres endroits dans ce même district, qui n'ont pas encore fait inscrire leurs noms d'une manière officielle au bureau des terres.

Le gouvernement a envoyé M. Bourgeois, arpenteur, au Lac-des-Canards et dans les environs, afin d'engager les intéressés à s'assurer de leurs titres en s'inscrivant.

NOTRE JOURNAL.

Nous avons commencé une nouvelle année au mois dernier, et nous sommes encore à attendre l'abonnement d'un grand nombre de nos souscripteurs. Nous avons déjà retranché plusieurs noms de notre liste et nous serons forcés d'en retrancher encore si l'abonnement n'est pas bientôt payé.

Nouvelles Politiques.

—L'hon. M. Chapleau souffre d'une maladie sérieuse depuis quelques jours.

—L'hon. M. Smart, ministre des travaux publics de cette province, malade à Brockville, Ont., depuis quelques mois, est en pleine convalessance et sera de retour sous peu.

—L'hon. procureur-général Martin est attendu cette semine revenant d'Ottawa.

—La Législature de Québec doit se réunir le 9 janvier prochain.

—On apprend d'Ottawa que, bien que la chose ne soit pas encore formellement décidée par le conseil des ministres, tout indique que les chambres seront convoquées pour l'expédition des affaires le 24 ou le 31 janvier. On prépare avec hâte les rapports annuels et les estimés budgétaires.

—Sur 38 élections qui ont eu lieu depuis les élections générales fédérales, 29 ont été emportées par les conservateurs et 9 par les libéraux; les deux dernières sont celles de Caribou, dans la Colombie-Anglaise, et East-Northumberland, dans Ontario, où des conservateurs ont été élus.

—Le conseil du Nord Ouest continue ses séances. Le travail le plus important est la révision des anciennes ordonnances. On a décidé un appel au vote populaire sur la question de la vente des liqueurs alcooliques. Plusieurs adresses au gouverneur-général ont été adoptées sur des questions relevant du pouvoir fédéral.

UN MOT SUR L'IMMIGRATION.

Il se produit dans ce moment au Manitoba, un courant d'immigration qui semble s'accélérer de jour en jour et qui, nous l'espérons, devra se continuer. Ce n'est, nous présageons, que l'avant-garde d'une colonne plus nombreuse encore de bons cultivateurs qui viendront s'emparer du sol et demander à la terre du Manitoba ce que la province de Québec ne leur fournit qu'après force labeur et travail. Ce courant d'immigration, ne le cachons pas, est dû en plus grande partie aux zélés apôtres, M. l'abbé Beaudry et M. T. A. Bernier, surintendant de l'éducation, dont le dévouement pour cette grande et noble cause nationale ne connaît pas de limite. Depuis plus de quatre ans, ces généreux patriotes n'ont cessé de crier à nos frères expatriés à ceux de la province de Québec: "Venez grossir nos rangs, venez vous emparer du sol, venez augmenter et développer nos belles paroisses canadiennes déjà si florissantes." On semble enfin se réveiller d'un long sommeil, entendre ces deux voix, dans le lointain se rapprocher et comprendre distinctement les mots qu'elles prononcent. Tant mieux, nous ne regrettons qu'une seule chose c'est que ce réveil n'ait pas eu lieu plutôt et que ces deux voix n'aient pas été entendues depuis longtemps. Examinons les faits tels qu'ils sont.

On compte qu'au printemps prochain au moins une cinquantaine de Canadiens, qui ont déjà acheté des terres, s'établiront soit dans Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Anne, Saint Pierre Jolys, Lorette, etc. La plupart de ceux qui viennent s'établir le printemps prochain sont venus ici cet automne voir par eux-mêmes ce qu'était le pays.—Nous conseillons à tous d'en faire autant.—Ils ont été sur les lieux constater le rendement de la récolte; ils ont pris les informations nécessaires, ils ont vu que ce qu'on leur disait était vrai et fondé sur des faits qui se renouvellent tous les ans. A notre avis les cultivateurs de la province de Québec ne semblent pas ajouter foi à ce qu'on leur dit, ils s'imaginent qu'on veut les tromper. Eh bien! demandons à ceux qui sont venus cet automne si ce qu'on disait ou écrivait était vrai. Ils sauront nous répondre et dire nous partons pour le Manitoba c'est le pays, non des pommes d'or, mais des richesses pour le cultivateur. Ils vont raconter à leurs amis ce qu'on ne voit presque nulle part; une fois là leur mission est de faire connaître notre pays, persuader les autres de venir s'emparer du sol. Et à notre avis c'est le meilleur journal et la meilleure brochure que nous puissions publier.

Maintenant quelques mots sur la présente récolte pour faire voir les avantages et aussi pour nier certains faits répandues. Cette année il y a deux sortes de blé: le blé numéro 1 de qualité supérieure ayant eu les premiers prix aux expositions, et le blé gelé. La première qualité de blé s'est vendue de $1.00 à $1.03 aux élévateurs et sur le marché; le blé gelé est au même prix que le numéro 1 de l'an dernier. Quelle est donc la raison de cette augmentation dans le prix et pourquoi sur les marchés Européens on recherche plutôt le blé du Manitoba avant n'importe quel autre? La raison est bien simple: la récolte du blé a manqué, notamment en Europe, à part de trois ou quatres puissances. Or, il leur faut importer ce qu'il leur manque. Et le blé manitobain étant le blé par excellence, il passe avant tout autre et par conséquent obtient le plus haut prix. Ensuite sa qualité supérieure vient de ce qu'il pousse dans une terre saine n'ayant aucun des éléments qui puisse nuire à sa nutrition; ainsi tous les sucs se portent à nourir la jeune pousse, lui donne une grande vigueur qui ne fait qu'augmenter à mesure que la tige se développe, de sorte qu'elle a pour sa nouriture tous les sucs qui seraient perdus à nourrir des plantes nuisibles.

Voyons si un cultivateur peut devenir riche. Quelques faits pris entre mille le prouveront. La Ferme Bell a récolté 50,000 minots de blé, en a vendu 30,000 pour la bagatelle de $30,000! Cela paraîtra incroyable à quelques-uns, c'est pourtant le cas. Un cultivateur de Saint-Pierre-Jolys a vendu 1,000 minots de blé $1,000. Que d'exemples ne pourrions pas citer à l'appui de ce qui vient d'être dit. Devant de pareils faits nous pouvons conclure que le Manitoba est par excellence le pays de l'avenir pour le cultivateur. Qu'on vienne en masse voir par soi-même et ensuite décider si réellement on doit se diriger vers ce point du Canada pour tenter fortune.

H. R.

37me ANNIVERSAIRE.

La fête du 37me anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a été chômée vendredi avec éclat. La circonstance avait réuni à Saint-Boniface un nombreux clergé, et une foule nombreuse se rendait le matin à la cathédrale où une messe solennelle avait lieu. Le Rév. Père Lory, S.J., officiait et un éloquent sermon de circonstance était donné par le Rév. Père Camper, O.M.I.

A l'occasion de ce jour particulièrement cher à nos maisons d'éducation, les élèves de nos différentes institutions enseignantes ont présenté des adresses de félicitation à Mgr l'Archevêque.

Nous sommes l'écho de toute notre population en offrant à Sa Grandeur l'hommage de nos respects et de notre reconnaissance, exprimant en même temps la ferme espoir que nous avons de voir revenir longtemps encore ce joyeux anniversaire. *Ad multos annos.*

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL.

Le *Catholic News* de New-York a publié le texte de la réponse du cardinal Siméoni au cardinal Gibbons sur la question des chevaliers du Travail, réponse dans laquelle le cardinal Siméoni dit: "Il est de mon devoir d'informer Votre Eminence que les derniers renseignements donnés sur les chevaliers du Travail ont été étudiés avec soin par la sacrée Congrégation et j'ai instruction de lui dire que, d'après ce qu'on sait jusqu'ici, l'association des chevaliers du Travail peut être tolérée. La sacrée Congrégation exige des modifications aux réglements de l'ordre, pour rendre bien clair tout ce qui paraît avoir un mauvais sens. Tout ce qui tend au socialisme ou au communisme doit être corrigé, de manière à ce que rien d'autre chose ne soit affirmé que le droit donné par Dieu à l'homme d'acquérir de la propriété en n'employant que les moyens légitimes et en respectant le droit d'autrui. La sacrée Congrégation est heureuse du zèle de la hiérarchie américaine à empêcher l'introduction dans les associations ouvrières de tout ce qui est contraire à la morale et à la justice, quoique n'étant pas en tout point semblable aux principes de la secte maçonnique."

INDUSTRIE LAITIERE.

Nous publions aujourd'hui la première d'une série de lettres que M. W. H. Lynch, de Danville, Qué., se propose d'adresser à toute la presse du pays, sur l'industrie laitière au Canada.

M. Lynch est un spécialiste qui s'est voué avec ardeur à l'étude pratique de cette question, et ses travaux et ses voyages rendent ses appréciations et ses conseils excessivement précieux.

Ces lettres, nous n'en doutons pas, seront lues avec grand intérêt et grand profit par toute la classe agricole et commerçante.

L'HOPITAL DE SAINT-BONIFACE.

Le nouvel hôpital de Saint-Boniface fixe justement l'attention de tous ceux qui le visitent. C'est un bel édifice dont notre ville a justement droit d'être fière, et toute la population est reconnaissante aux dévouées Sœurs de la Charité des sacrifices qu'elles se sont imposés pour doter Saint-Boniface d'un établissement aussi utile qu'agréable, car, de fait, le nouvel édifice est aussi agréable qu'une hôpital peut l'être; le site est admirablement choisi, et toute la construction à été conduite de façon à assurer aux patients le plus de confort possible au milieu des souffrances de la maladie. L'installation est à peu près complète, l'ameublement est propre et convenable, et il est vrai que le système de chauffage n'a pas eu encore occasition de développer toute sa puissance, l'hiver n'étant pas pour ainsi dire encore commencé, néanmoins on peut prévoir qu'il sera suffisant pour donner la chaleur requise, vû surtout le soin avec lequel l'édifice est construit.

Choses et Autres.

—Le correspondant de l'*Empire* à Ottawa dit qu'il est question d'élever un monument à l'hon. Thomas D'Arcy McGee.

—En Angleterre, on va remettre en vigueur le système de répression vigoureuse en vertu de l'acte de coercition. Ces répressions seront surtout dirigées contre les députés irlandais qu'on accusera d'intimidation.

—Une réunion de Canadiens et d'Australiens a eu lieu, jeudi dernier, à Londres, pour considérer le projet d'établir un câble entre Vancouver et l'Australie et réduire le tarif entre l'Angleterre et l'Australie à quatre chelins par mot.

Le comte Winchelsea, Sir Donald A. Smith et autres se sont prononcés en faveur du projet qui a été adopté à l'unanimité.

La route de Vancouver à l'Australie sera *viâ* Hawaü, Ile Flaming, Samoa, Fiji et la Nouvelle-Zélande.

—Powderly a été réélu Grand-Maître Ouvrier de la Chevalerie du Travail, vendredi. Il a demandé lui-même que son salaire fût réduit de $5,000 à $2,000.

—Les élections des officiers de la Presse Associée de la province de Québec ont donné le résultat suivant:

Président honoraire:—L'honorable M. Boucher de la Bruère;

Vice-présidents honoraires:—1er, M. L. H. Fréchette, et 2me, M. l'abbé Provencher;

Président actif,—M. Thomas Chapais;

Vice-présidents actifs.—1er, M. L. Lamontagne, et 2me, M. L. J. Demers;

Secrétaire;—M. N. E. Dionne;

Assistant-secrétaire:—M. Frank Carrel;

Trésorier:—M. S. Marcotte;

Bibliothécaire:—M. N. Levasseur.

La situation financière de l'association est tout à fait prospère. Les comptes du trésorier accusent une dépense de $305.

—Il se fait un mouvement parmi les institutions financières pour que tous les billets de banque en circulation soient adoptés au pair par tout le Dominion. Actuellement, il faut payer un escompte sur tous les billets venant d'une autre province. Cet état de choses a bien des inconvénients. Il se fait tant d'affaires entre les provinces, et le papier monnaie circule tant, qu'il y a vraiment anomalie à ne pas accepter comme monnaie courante les billets de toutes nos banques canadiennes.

—L'Association Saint Jean Baptiste, de Montréal, se propose de construire un édifice devant coûter de cent cinquante à deux cent mille piastres.

—A Québec, il s'agit de l'érection d'un monument à Jacques-Cartier le découvreur du Canada. Ce monument serait inauguré le 24 juin prochain à l'occasion de la célébration de notre fête nationale.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la vingt-cinquième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la dix-huitième séance régulière tenue lundi le vingt-sixième jour de novembre, 1888.

Présent:—son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Fortin, Gauvin, Joyal, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table, les communications et comptes suivants: N. Houde, $5 05; Louis Laurendeau, $6.05; Jos. Gagnier, $2.62½; Jos. Letendre, $2.00; Maître de Poste $9.00

M. le conseiller Pelletier présente le 19me rapport du comité des finances qui se lit comme suit:

19me rapport du comité des finances, M. le couseiller Pelletier président et MM. les conseillers Fortin et Gauvin.

Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: Maître de Poste, $9.00; Nadeau et Poulin, $16 00; E. Guilbault, $47.30.

M. le conseiller Joyal présente le 16me rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit:

"16me rapport du comité des travaux publics, M le conseiller Joyal, président, M. le conseiller Fortin et son honneur le maire.

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: N. Houde, $3.75; Louis Laurendeau, $6.05; Jos. Gagnier, $2.62½."

M. le conseiller Gauvin présente le 16me rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit:

"16me rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Gauvin, président, M. le conseiller Turenne et son honneur le maire.

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: Joseph Letendre, $2.00; N. Houde, $2.30.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Turenne, que le 19me rapport du comité des finances soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Joyal, appuyé par le conseiller Gauvin, que le 16me rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Joyal, que le 16me rapport du comité de police feu et santé soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Pelletier, que la lettre de M le régistrateur du comté de Selkirk soit maintenant prise en considération et que M. le greffier soit autorisé de lui communiquer que les réparations par lui demandées ne peuvent être convenablement et équitablement faites par la corporation seule, mais que la dite corporation sera toujours prête à partager les dépenses de réparations et de construction d'un bureau d'enregistrement avec les municipalités comprises dans le dit comté de Selkirk. Agréé.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Turenne, que le règlement No 74, pour amender le règlement No 6, subisse sa première lecture. Agréé.

Proposé par le conseiller Turenne, appuyé par le conseiller Pelletier, que la séance se lève, et la séance est levée.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Shelley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

Macdonald, Tupper, Phippen & Tupper,
9ins 29.11.88. Solliciteurs des requérants.

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching sesson of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.

Macdonald, Tupper, Phippen & Tupper,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

Soumissions pour limites de bois dans Manitoba.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 3 décembre prochain, pour permis de couper du bois, de cette date au 1er octobre 1889, dans le township 6, rangs 9 et 10 Est, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles des permis seront émanés peuvent être obtenues aux bureaux des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté, payable à l'ordre de celui qui agit comme député ministre de l'Intérieur, pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'intérieur.
Département de l'intèrieur,
Ottawa, 16 novembre 1888.
ins 29 11 188

CONTRAT DE LA MALLE.

Des soumissions cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 7 décembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, 2 fois par semaine, aller et retour, entre

DELORAINE et SOURISFORD,

à partir du 1er janvier prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable, tirée par un ou deux chevaux, *viâ* Montefiore, Homefield et Waskada. Distance calculée, 28 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations, quant aux conditions des contrats offerts, peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, 1er novembre 1888.
3 ins 8 11 88

Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

Stations	Départ.	Arrivée.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24.01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18 30
Port-Arthur	E 14 30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A dé 13.20	A ar 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	ar 5 35	dé 22.05
	dé 5.50	ar 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14 18	13 24
Dunmore	16.42	11,07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	ar 7.10	dé 19 51
	dé 7.35	ar 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13 00
Vancouver	14 15	12 45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A dé 10.30	A ar 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A ar 14.30	A dé 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F ar 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F dé 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G dé 9.00	G ar 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G ar 10.30	G dé 13.00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F dé 12.30	G ar 15.30
Headingly	13,23	14 40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	dé 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D†WinnipegA	F12 50	15 35
11 20	14 27	......Morris......	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden.....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	....	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 17
....	20 24	...Holmfield ...	....	7 54
....	20 48	...Killarney ...	....	7 22
....	21 42	AB oissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre. Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno. 18.12.84.

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

Et des paroisses environnantes

Sont cordialement INVITÉS à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

:o:

Chaque Departement est au Complet.

:o:

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.



Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

:o:

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MELLE CLARK, de Toronto.

:o:

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

3m.6.9.88

P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Nouvelles Religieuses.

—Nous regrettons d'apprendre le décès, en France, de M. l'abbé Maisonneuve, frère du Révd Père Maisonneuve, O.M.I., du palais archiépiscopal de Saint-Boniface.

—Dimanche prochain est le premier dimanche de l'avant, et de là à Noël les mercredis et vendredis de chaque semaine sont des jours d'abstinence et de jeûne.

—Il paraît certain que Mgr Cleary va être fait archevêque de Toronto, et le chanoine Gauthier, de Brockville, évêque de Kingston.

PERSONNEL.

Les journaux de Montréal annoncent l'arrivée de M. Ambroise Lépine en cette ville ; or, comme notre concitoyen n'a pas laissé sa demeure de la Grande-Pointe, les Montréalais sont évidemment victimes d'une mystification.

Monsieur et Madame Alphonse Lemay, Madame Pélissier, Madame Gaspard Longpré et M. Chaput sont partis lundi pour Seattle T. de. W., E. U., où tous doivent se fixer.

Gabriel Dumont est toujours à Montréal et donne des conférences de temps à autres. Lundi dernier, il était à Sainte-Cunégonde, l'un des faubourgs de la grande ville.

L'hon. M. Jones est parti hier pour Ontario via Chicago où il doit rencontrer MM. Martin et Smart. L'hon. M. Greenway part aujourd'hui pour Crystal City, en sorte qu'il ne reste que l'hon. M. Prendergast à son poste.

MM. Augustin Nolin, préfet de la municipalité de Sainte-Anne, et Ajenor Dubuc, préfet de la municipalité de Taché étaient en ville hier.

M. François Brodeur est parti vendredi dernier pour St. Hyacinthe et il devra être de retour au printemps. M. Brodeur a une belle propriété dans la paroisse de Sainte-Agathe, Man.

M. Wm. Lagimodière M.P.P. était à Saint-Boniface hier.

M. Paul Gagnon a laissé Winnipeg pour aller ouvrir un magasin à Saint-Jean-Baptiste.

Un Monument historique.

Le Ve volume du Dictionnaire généalogique vient de nous parvenir. L'impression qui a été exécutée à la célèbre maison Eusèbe Sénécal & Fils a été terminée ces jours-ci, avec la plus grande célérité possible et l'on se mettra tout de suite à l'œuvre pour entamer le sixième volume.

Il n'est guère possible de se faire une idée approximative de cette œuvre appelée à prendre une première place dans les annales de notre patrie, sans lire attentivement le prospectus qus nous avons sous les yeux. Aussi nous nous faisons non-seulement un plaisir, mais un devoir de prier nos lecteurs de demander ce prospectus qui, en lui-même, est des plus attrayants, aux éditeurs, MM. E. Sénécal & Fils, 20 rue Saint-Vincent, Montréal, qui l'adresseront franc de port, avec bulletin de souscription, à tous ceux qui en feront la demande.

Nos remerciements pour l'envoi de cet exemplaire du Dictionnaire généalogique.

Chronique Locale.

—Habillements pour enfants, au prix coûtant chez F. É. Verge.

—Payez vos taxes avant samedi si vous voulez gagner un escompte de 10,0/0.

—On parle de rouvrir l'ancien bureau de télégraphe de cette ville. Ce serait là une excellente amélioration.

—Venant d'être reçu chez F. E Verge: un grand lot de souliers d'orignal de toutes sortes, aussi un lot de mitaines à très bon marché.

—Cinquante-six Autrichiens sont arrivés à Winnipeg au commencement de la semaine avec l'intention de s'établir dans notre province.

—A Winnipeg les deux candidats à la Mairie s'adressent à tous les passants pour demander leurs votes Comme on le sait, la lutte se fait entre MM. Mulvey et Ryan.

—Nous sommes au 29 novembre et n'avons pas encore de neige, nous jouissons d'ailleurs d'une température des plus agréables.

—Le marché au bois est mieux fourni cette semaine ; mais le prix en est toujours élevé et il en sera ainsi jusqu'à ce que nous ayons les chemins d hiver.

—C'est mardi prochain que la nomination pour les élections municipales aura lieu par toute la province. La votation, une semaine après.

—Le prince Du Lipp Singh est passé à Winnipeg mardi, en route pour la Colombie Anglaise. Ce prince est le fils d'un monarque des Indes anglaises.

—Achetez vos chaussures d'hiver chez F. E. Verge, là vous trouverez le meilleur assortiment et le meilleur marché.

—Aujourd'hui, à Winnipeg, on vote sur un réglement municipal autorisant une dépense de $15.000 pour des fins de colonisation. Ce réglement doit être approuvé par les contribuables avant d'être mis en vigueur.

—Notre petite ville de Saint-Boniface dont les élections sont généralement si paisibles, semble être plus tranquille que jamais cette année. On prétend même qu'il n'y aura pas contestation. Tant mieux, si cela prouvait être.

—Chez F. E. Verge: pardessus pour hommes, $5.00 à $20.00 ; pardessus pour garçons ; pardessus pour enfants. Bon habillement en serge noire, $7.50, en montant. Bon habillement en tweed, $7.00 à $15.00. Pantalons, $1.25 à $5.00.

—Avis a été donné à MM. Somerset, Goggin et McIntyre, de l'Ecole Normale de Winnipeg, que le département de l'instruction publique a l'intention de réduire leurs salaires de $500, $600 et $200 respectivement.

—Chez F. E. Verge: manteaux d'astracan (pour dames), au prix coûtant. Encore quelques dolmans en matelassé valant $32 50 pour $12.00. Casques en seal, casques en moutons de Perse casques en moutons de Russie, casques en ours, casques en castors, casques en astracan, tout au plus bas prix.

DECES.

A Ottawa, le 20 novembre dernier, à l'âge de 3 ans et 5 mois, Jules-Henri, enfant de feu Maximin Charbonneau et de Marie-Antoinette Royal, autrefois de Saint-Boniface.

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM, 37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,

Marchand de Tabac, Fruits, etc.

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

PERDU.

Un bœuf sous poil rouge, ventre blanc et portant les lettres M. S. sur l'épaule droite. L'animal doit errer dans la paroisse de Saint-Boniface ou de Saint-Vital. Celui qui le ramènera à l'Hôtel Mondor sera récompensé.

3ins 22.11.88. PAUL LAVALLÉE.

1889. 1889.

POUR 25 CENTS

La Librairie J. B. Rolland & Fils

6 A 14, RUE SAINT-VINCENT,

MONTRÉAL,

Adressera *franco*, sur réception de cette somme :—

L'Almanach agricole, commercial et historique. L'Almanach des familles. Le calendrier de la Puissance et les révélations du crime de Cambray et ses complices.

POUR 50 CENTS

L'Almanach agricole, commercial et historique. L'Almanach des familles. Le calendrier de la Puissance et *A travers l'Australie*, par Louis Boussenard, in 8.

jno. 22.11.88.

AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Premièrement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne. dans la dite province de Manitoba.

Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cité de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront être énumérées dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER, Solliciteur des requérants.

8ins 8.11.88.

AVIS.

Assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Cartier, le 17 Décembre 1888, au bureau du soussigné, à Saint-Norbert, à une heure p.m., pour l'election de dix directeurs et d'un auditeur.

JOSEPH LEMAY, Secrétaire-Trésorier.

Saint-Norbert, 13 Novembre 1888.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE, Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

(o:o:o)

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous prometons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.

TERRE A VENDRE

A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, cêté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à

A. A. C. LARIVIÈRE, Saint-Boniface.

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.



CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

ET LA CÉLÈBRE

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS

ENTRE

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Mississipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars*.

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,

Agent général des billets des passagers, Minneapolis, Min.

jno. 12.1.88.

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

:o:

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, ETC., ETC., ETC

:o:

Une visite est respectueusement sollicitee.

Au pavillon Francais.

Departement des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88.

naux exprimant le même espoir au sujet de ma visite.

Ma conférence là-bas, devant la *British Dairy Farmer's Association*, dont j'étais déjà membre, me valut de faire la connaissance des grands agriculteurs anglais, et

M'APLANIT LES VOIES

en m'assurant une foule de lettres d'introduction,—plus que je n'en utilisai,—pour le Royaume-Uni et pour le continent. Je fus heureux aussi dans l'époque de ma visite : je pus assister au concours de laiterie d'Ipswick, à l'exposition de Glasgow, à l'exposition irlandaise de Londres, à l'exposition scandinave à Copenhague, à l'exposition de la Société Royale d'Agriculture de Nottingham, et à l'exposition belge à Bruxelles. Il y eut dans tous ces concours une part faite à la laiteterie, en exceptant Bruxelles. A l'exposition de Glasgow, la laiterie en opération changeait de direction à chaque quinzaine ; on employait successivement des laitières-en-chef anglaises, irlandaises, suédoises et autres, pour l'avantage de la comparaison des méthodes. A l'époque de ma visite, la laitière irlandaise (chef-de-laiterie à l'école de Glasnevin, près de Cork) était sur le point de laisser sa place à une faiseuse de beurre suédoise. A l'exposition irlandaise à Londres, le Rév. Bagot, dont le nom est si connu ("Canon Bagot") était en charge de la direction, et plein de zèle et d'entrain, commandait sa compegnie de jeunes laitières Irlandaises, de bonne mine et de teint clair, faisant le beurre, et fournissent aux visiteurs affamés du lait, de la crème, du lait-de-beurre, avec des gâteaux, des fruits et des glaces, etc. L'exposition de Copenhague à laquelle j'assistai, n'est tenue que tous les cinq ans ; sa laiterie en opération et son exposition de produits laitiers ont été une des meilleures leçons de mon voyage.

J'ai vu dans ces quatre mois, l'Angleterre, l'Irlande, le pays de Galles, le Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et la France. Je me suis fait un devoir d'interviewer les grands commerçants de Liverpool, de Londres, de Glasgow, de Dublin, de Cork et de Bristol. J'ai pu voir des fabriques de beurre et de margarine, les laiteries particulières, et les marchés aux beurres ; je n'ai pas manqué une occasion de me renseigner auprès des agriculteurs en vue, des commerçants, et des experts que j'ai rencontrés.

Cette série de lettres, qu'il m'est permis d'adresser aux agriculteurs canadiens, grâce à

LA DIRECTION OBLIGEANTE DE NOS JOURNAUX

est, à mes yeux, un des bons moyens de rendre utile et efficace mon travail et les conclusions qui en résultent. Cette première lettre n'est qu'une introduction ; mais je veux bien prévenir mes lecteurs, que mes lettres ne seront pas aussi volumineuses que l'abondance des matériaux recueillis dans mes quatre mois d'études actives et soignées me permettrait de les rendre.

Aux conclusions de ces études, je n'ajouterai que juste la quantité de faits requis pour les appuyer ; ce travail m'est facile maintenant que j'ai tout en mains et que je puis élaguer les détails dont elles ont été formées.

Voici entre autres, des sujets que je traiterai : "Le Canada comme pays laitier ;" "Place occupée par les produits canadiens sur le Marché Anglais ;"—"Chez le *Dairy Farmers* Anglais ;"—"Méthodes d'emballages pour l'exportation ;"—"Ce qu'il faut améliorer ;"—"Ce que les Danois ont fait ;"—"Un système modèle de fourniture de lait ;"—"Ecoles de Laiterie :"—Expédition des beurres de Normandie ;—"Choses nouvelles apprises à l'Etranger ;"—"Nécessité d'une Association Fédérale d'Industrie laitière ;"—"La part du Gouvernement dans le travail ;"—"Nécessité de la coopération des particuliers :"—"L'avenir du marché Anglais ;"—"Un mot de la Hollande, pays unique ;" etc etc. C'est là mon programe, d'aussi près qu'il m'est possible de le définir à présent.

Si ces lettres dédiées à mes concitoyens agriculteurs, travailleurs ardus et force de notre nationalité,—si ces lettres, dis-je, ne sont pas assez intéressantes pour les engager à en mettre les conseils en pratique et à rendre ainsi leur tâche plus facile et plus payante,—ce ne sera pas faute à moi de m'être épargné le travail qui pouvait les rendre attrayantes.

W. H. LYNCH.